



Direction Générale  
des Services  
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT  
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**de la SEANCE du 11 Décembre 2017**

**Présidence** : M. Jean HINGRAY, Maire.

**Étaient présents** : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M<sup>me</sup> SCHLESINGER,  
M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M<sup>me</sup> DIDON, M<sup>me</sup> PORTÉ,  
M<sup>me</sup> LE MAREC, M<sup>me</sup> GAILLEMIN, M. ROBICHON, M. RENARD,  
M<sup>me</sup> HANTZ, M<sup>me</sup> CHERRIERE, M<sup>me</sup> PIERREL, M<sup>me</sup> COLOMBIER,  
M. VALDENNAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M<sup>me</sup> WAGNER,  
M. BAUMGARTNER, M<sup>me</sup> TISSERANT, M. VALUSEK,  
M<sup>me</sup> RATSIMIHAAH, M. RIMPAULT, M. LAINE.

**Procuration** : M. ROSA à M. HINGRAY.

**Était excusé** : M. TISSERAND.

**Étaient absents** : M. DARCHOURAK,  
M<sup>me</sup> SCHNEIDER.

**Secrétaire de Séance** : M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient à la Séance** : M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,  
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »,  
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et  
Affaires Juridiques »,  
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre de  
Vie »,  
M<sup>me</sup> Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie  
Associative »,  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et  
Animations Intergénérationnelles »,  
M<sup>me</sup> Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal de  
1<sup>ère</sup> classe,  
M<sup>me</sup> Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de  
2<sup>ème</sup> classe.

\*\*\*\*\*

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe ensuite les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de Monsieur David ROSA qui lui donne pouvoir.

Monsieur Rachid DARCHOURAK et Madame Lise SCHNEIDER sont absents.

Monsieur Jean-Benoît TISSERAND est excusé. Monsieur le Maire souhaite lui adresser, ainsi qu'à son collègue et ami, Monsieur Jean-Charles TISSERAND, ses plus sincères condoléances pour la perte de leur maman.

***L'effectif est donc de 25 membres présents + 1 procuration.***

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

### ➤ **Condoléances** :

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- A **Messieurs Pascal et Denis FLORY**, *Agents au Service « Parcs et Jardins » de la Ville*, à l'occasion du décès de leur frère Eric, dont les obsèques ont été célébrées le Samedi 07 Octobre dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT.

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance d'un courrier de remerciements parvenu en Mairie, il s'agit de celui :

### ➤ **Divers** :

- De **Monsieur François DIDIER**, *Président de la « Légion Vosgienne de REMIREMONT et SAINT-NABORD »*, pour la contribution apportée par les Élus et les Services de la Ville à l'occasion de leur Assemblée Générale,
- De **Monsieur Francis LEMAIRE**, *Responsable de l'Equipe de REMIREMONT du Secours Catholique*, pour la présence d'Élus au Festival de Soupes ainsi que la mise à disposition gratuite de chalets prévus pour le Marché de Noël.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

**Compte-rendu de la réunion conjointe de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission des Travaux du 27 Novembre 2017 :**

Concernant le point 6, « Questions diverses », suite à la demande de Monsieur Joël ROBICHON relative aux problèmes de visibilité des nouveaux aménagements réalisés Faubourg du Val d'Ajol, Madame Janine RATSIMIHAH pense qu'il serait souhaitable de sécuriser ce Faubourg avec des plots, précisant que les piquets de neige sont mal installés et qu'il y a de nombreuses traces de freinage.

Monsieur Patrice THOUVENOT signale que les intempéries ont empêché l'intervention de l'Entreprise chargée du marquage au sol, ce qui a entraîné quelques incidents. Cependant, il informe l'Assemblée que de petits plots, plus visibles que les piquets, seront mis en place prochainement.

Monsieur le Maire indique que cette question sera réétudiée avec les Entreprises et les Services Techniques Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 Septembre 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 18 Septembre 2017, le compte-rendu de la Réunion conjointe de la Commission de la Circulation et du Stationnement, de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission des Travaux du 19 Septembre 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 24 Novembre 2017 et le compte-rendu de la réunion de la Commission du Tourisme, de la Communication et de l'Environnement du 28 Novembre 2017, sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE** - Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) - Élection d'un Délégué Communautaire suite à démission :  
Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil, par 23 voix pour et 3 blancs, élit Madame Stéphanie DIDON en tant que représentant de la Commune de REMIREMONT au sein du Conseil Communautaire de la C.C.P.V.M.

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE** - Convention relative à la télétransmission des actes au représentant de l'État :

Le Conseil, à l'unanimité, décide la signature de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout avenant postérieur portant uniquement sur l'adjonction ou la substitution d'un tiers de télétransmission.

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE** - Convention de délégation à la Région Grand Est de la compétence "Transport scolaire des lycéens du quartier de Révillon" :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier, par délégation, la compétence du transport scolaire des lycéens (et collégiens de Saint-Joseph depuis son regroupement sur le site du Lycée Jeanne d'Arc dès lors qu'ils font partie d'une fratrie dont l'un des enfants fréquente le Lycée Jeanne d'Arc) habitant l'une des Rues suivantes : Impasse Engibald, Lieu-dit « Les Bruyères », Lieu-dit « Le Trou de Taille », Chemin de la Grange Lhuillier, Rue du Champ Renard, Lieu-dit « La Ferme de l'Oiseau », 26 et 26 bis Rue de Charlet, Lotissement « Les Bruyères », Lieu-dit « Le Grand Clos », Chemin de la Grande Basse, Route de Bussang, Chemin de la Ferme de l'Oiseau, Chemin des Capucins, Impasse de Charlet, Rue des Écureuils, Rue Louis Guingot, Impasse Charlemagne, Faubourg d'Alsace, Rue Léon Werth, Impasse Gérard d'Alsace. Il autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Région, la convention de complémentarité correspondante.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Demande de classement de la Ville en "Station classée de Tourisme" :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, sollicite le classement de la Ville en « Station classée de Tourisme » et autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour l'obtention dudit classement.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Demande d'adhésion :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion formulée.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Préemption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Préemption Commercial et Artisanal - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal, et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Il dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Indemnité pour fonctions essentiellement itinérantes - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes aux agents occupant les fonctions listées dans l'exposé. Il fixe le montant annuel de l'indemnité forfaitaire conformément aux montants indiqués dans l'exposé et dit que les dépenses correspondant aux frais occasionnés par ces déplacements seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

PERSONNEL TERRITORIAL - Remboursement de frais aux membres du Conseil Municipal :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le remboursement au profit des membres du Conseil Municipal des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des Réunions dans des Instances ou Organismes où ils représentent la Commune, hors du territoire de celle-ci, selon les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'état. Il autorise également, dans le cadre d'un mandat spécial, le règlement sur le Budget Communal, des frais de participation de Monsieur le Maire, pour l'année en cours, en qualité de représentant de la Ville de REMIREMONT, aux différentes Réunions, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, Congrès ou Colloques, organisés par les Associations ou Organismes dont la liste est détaillée dans l'exposé. Il dit que le remboursement à Monsieur le Maire, des frais de transport qui pourraient intervenir dans le cadre de ses déplacements, s'ajoutera aux sommes précitées, et que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

PERSONNEL TERRITORIAL - Comité Technique Commun Ville de Remiremont - C.C.A.S :

Le Conseil, à l'unanimité, dit qu'un Comité Technique commun entre la Ville de REMIREMONT et le C.C.A.S. sera mis en place lors de son renouvellement en Décembre 2018.

FINANCES - Règlement budgétaire et financier - Approbation :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Règlement Financier et Budgétaire.

FINANCES - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) - Approbation du rapport :

Après discussion, le Conseil, par 23 voix pour et 3 abstentions (Madame Janine RATSIMIHAH et Messieurs Yves VALUSEK et Fabrice RIMPAULT), adopte le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 12 Septembre 2017, annexé à délibération, contenant l'évaluation des charges transférées pour la compétence « Tourisme », s'élevant pour la Ville de REMIREMONT à 140 766,00 €.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville.

FINANCES - Budget - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget :

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater sur l'Exercice 2018, toutes dépenses d'investissement à intervenir sur les comptes mentionnés dans l'exposé et dont le montant n'excède pas le quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice 2017. Il dit également que ces crédits seront inscrits au Budget 2018 lors de son adoption.

FINANCES - Créances irrécouvrables - Exercice 2017 - Admissions en non-valeur :

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la liste de créances irrécouvrables d'un montant total de 4 044,47 €, et la comptabilisation sur l'Exercice Comptable 2017 des sommes de 1 106,72 € à l'Article Comptable 6541 « créances admises en non-valeur » et de 2 937,75 € à l'Article 6542 « créances éteintes ».

FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 - Recouvrement auprès des occupants d'immeubles communaux :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette au titre de l'Exercice 2017 de la somme de 3 456,00 € (TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX EUROS) représentant le montant des recouvrements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des occupants d'immeubles communaux.

FINANCES - Centre Culturel - Tarifs de location 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête, tels qu'indiqués dans les tableaux, les tarifs de location à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FINANCES - Domaine de la Grange Puton - Restaurant du Centre Aéré et ses annexes - Tarifs de location 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FINANCES - Location de salles et salons - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FINANCES - Animation - Tarifs année 2018 :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FINANCES - Espace d'Hébergement La Grange Puton - Tarif 2018 :

Après discussion, le Conseil, par 22 voix pour, 3 contre (Madame Janine RATSIMIHAN et Messieurs Jean-Claude BAUMGARTNER et Yves VALUSEK) et 1 abstention (Monsieur Fabrice RIMPAULT) adopte les tarifs pour être applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FINANCES - Budget de l'exercice 2017 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 3 - Service de l'Assainissement - Service de l'Eau : D.M 1 :

Le Conseil, à l'unanimité, vote en Décisions Modificatives n° 3 au Budget Principal, n° 1 au Service de l'Eau et n° 1 au Service de l'Assainissement, les crédits nécessaires tels que figurant dans les tableaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent et tels que définis.

FINANCES - Cession à la S.A.R.L. MATEQUIP BTP d'un tractopelle CASE 580 SR RANGER :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, autorise - la cession à la S.A.R.L. MATEQUIP BTP d'un tractopelle CASE 580SR RANGER, au prix de 16 800,00 €. Il autorise également Madame le Trésorier Principal de REMIREMONT, Receveur Principal, à faire recette du montant de cette cession au Budget Ville de l'Exercice 2017.

FINANCES - Union Romarimontaine des Commerçants et Artisans (U.R.C.A) - Octroi d'une subvention exceptionnelle :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Union Romarimontaine des Commerçants et Artisans (U.R.C.A.) au titre de l'année 2017 pour soutenir son application « Boutic », et dit que cette somme sera imputée sur le crédit réservé ouvert au Budget de l'Exercice 2017 et sera versée sur le compte bancaire au nom de ladite Association.

FINANCES - École de Musique Municipale - Transfert à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) au 1er janvier 2018 :

Après discussion, le Conseil, par 24 voix pour et 2 abstentions (Janine RATSIMIHAN et Yves VALUSEK), a pris acte du transfert de l'École de Musique à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Il approuve le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Convention de remboursement des charges des locaux de l'École de Musique :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de remboursement pour les locaux de l'École de Musique à intervenir avec la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Ouverture des commerces le dimanche en 2018 - Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil, par 25 voix pour et 1 abstention (Monsieur Hugues LAINE) émet un avis favorable à la proposition de détermination d'ouverture des commerces le dimanche tel qu'indiqué dans l'exposé des motifs et précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Acquisition de la parcelle BC 26 - Donation VIRY :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 26 à l'euro symbolique et précise que cette somme et les frais d'acte seront imputés sur le Budget Forêt 2018. Il charge Maître Nathalie LOUIS-DASSE, Notaire à REMIREMONT, de procéder aux formalités requises pour effectuer ce transfert de propriété et autorise Monsieur le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'opération. Il décide également de soumettre la parcelle au régime forestier.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Acquisition des parcelles C 143 et C 144 sises sur le territoire de Saint-Nabord :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées C 143 et C 144 situées sur la Commune de SAINT-NABORD pour un prix de 8 200 €. Il précise que cette somme et les frais d'acte seront imputés sur Budget Forêt 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'opération auprès d'un Notaire. Il décide de soumettre les parcelles au régime forestier.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Acquisition de la parcelle CK 40 sise sur le territoire du Val d'Ajol :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée CK 40 située sur la Commune du VAL D'AJOL pour un prix de 950 €; Il précise que cette somme et les frais d'acte seront imputés sur le Budget Forêt 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'opération auprès d'un Notaire. Il décide de soumettre les parcelles au régime forestier.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers d'extension, de rénovation, de modernisation, de mise en accessibilité du Musée Friry - Opération spécifique - Avant-projet définitif :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux divers d'extension, de rénovation, de modernisation, de mise en accessibilité du Musée Friry - Opération spécifique. Il constate que les travaux sont estimés à 474 644,12 Euros (T.T.C.), auxquels il conviendra d'ajouter, le cas échéant, les plus-values qui peuvent être estimées à 12 000,00 € H.T pour l'éclairage de l'Atelier Pierre WAIDMANN et 48 500,00 € H.T pour l'aménagement de salles d'exposition ouvertes au public au R+1. Il sollicite, pour en assurer le financement, des subventions du Ministère de la Culture (via DRAC) de la Région et du Département des Vosges et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie - Programme 2018 - Avant-projet sommaire :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de voirie - Programme 2018. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 191 666,67 € H.T. soit 230 000,00 € T.T.C. et dit que le montant de la dépense à engager sera imputé sur le crédit de même somme qui sera ouvert à cet effet au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2018 - Avant-projet sommaire :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2018. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 45 833,33 € H.T. soit 55 000,00 € T.T.C. et dit que le montant de la dépense à engager sera imputé sur le crédit de même somme qui sera ouvert à cet effet au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable - Programme 2018 - Avant-projet sommaire :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable - Programme 2018. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 395 833,33 € H.T. soit 475 000,00 € T.T.C. et dit que le montant de la dépense à engager sera imputé sur le crédit de même somme qui sera ouvert au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

Sans question diverse, Monsieur le Maire clôt la séance et invite les Élus et le public, comme de coutume à pareille époque, à se retrouver au Salon des Mariages pour partager le verre de l'amitié.

***La séance est levée à 22 h. 38.***

A REMIREMONT, le 15 Décembre 2017.

Jean HINGRAY  
Maire de REMIREMONT